

POLITIQUE DE RÉSERVATION – TERRAIN DE TENNIS DE SAINTE-JUSTINE

Afin d'assurer un accès équitable au terrain de tennis pour tous les utilisateurs, la présente politique de réservation s'applique :

Accès pour les résidents

- L'accès au terrain est **gratuit pour les résidents de Sainte-Justine**.
- Il est **fortement recommandé de réserver votre plage horaire gratuite** via la plateforme **Sports +**
- En cas de conflit, **les personnes ayant réservé via la plateforme auront priorité** sur celles ne l'ayant pas fait.

Accès pour les non-résidents

- La **réservation est obligatoire** pour les non-résidents.
- Le coût est de **5 \$/heure**, payable via la plateforme Sports Plus.
- Aucune utilisation spontanée du terrain n'est permise sans réservation préalable pour les non-résidents.

Durée des réservations

- Les utilisateurs peuvent réserver **un maximum de 2 blocs consécutifs, soit 2 heures (60 minutes par bloc)**.
- Si aucun autre joueur n'a réservé à la suite de votre période, **vous pouvez prolonger votre temps de jeu**.

Rappel

- En cas de non-respect de cette politique, l'accès au terrain pourra être suspendu.
- Merci de respecter les installations et de laisser le terrain propre après votre passage.
- **Il est interdit de consommer de l'alcool, de fumer et de vapoter des produits du tabac ou du cannabis dans ces installations sportives.**
- **L'accès est interdit aux bicyclettes, trottinettes, planches et patins à roulettes ainsi qu'à tout véhicule (VTT, scooter, etc.)**
- **Tout dommage résultant d'une utilisation inadéquate sera facturé au contrevenant**

Le terrain est sous surveillance caméra en tout temps.